



D.2019.02.06.11.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

11 - ADMINISTRATION

11.1 - DEPLACEMENTS – Autorisation de signer l'accord cadre M 2019-0014 pour des prestations de réservation et d'émission de titres de transport pour les élus et le personnel de Tisséo Collectivités lors de déplacements professionnels avec la société HAVAS VOYAGES

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Le présent marché a pour objet des prestations de réservation et d'émission de titres de transport pour les élus et le personnel de Tisséo Collectivités lors de déplacements professionnels.

Une première consultation en procédure adaptée a été lancée le 8 novembre 2018 avec une date limite de remise des offres fixée au 10 décembre 2018 à 12h00. Aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits.

En conséquence, dans le cadre de l'article 30 I.2 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il a été proposé, pour les raisons évoquées ci-dessus, pour réaliser ces prestations de conclure un marché négocié avec la société HAVAS VOYAGES.

Les prestations comprennent :

- Les réservations et achats de billets de train et d'avion,
- Les réservations et locations, pour de courtes durées, de véhicules sans chauffeur,
- Les réservations d'hôtels.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bon de commande en application de l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, conclu pour une période de 1 an reconductible une fois 1 an.

L'estimation du maître d'ouvrage est de 65 000,00 €HT pour une année. Le montant maximum de l'accord cadre est de 80 000.00 € H.T. par an.

Le 14 janvier 2019, la société HAVAS VOYAGES a remis une première offre comprenant une proposition de prix accompagnée d'une proposition technique.

Le montant de cette première offre financière s'élevait à 1 059,00 €H.T. (DQE sur un an, hors achats billets) Une analyse du contenu de l'offre fait apparaître une baisse des prix par rapport à l'ancien marché.

Sur cette base, des négociations ont été engagées avec la société HAVAS VOYAGES le 24 janvier 2019.

Ces négociations ont permis d'obtenir des précisions sur les prestations comprises dans leur offre. Le montant de l'offre finale reste inchangé après négociations.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 29 janvier 2019, attribué l'accord cadre pour des prestations de réservation et d'émission de titres de transport pour les élus et le personnel de Tisséo Collectivités lors de déplacements professionnels à la société HAVAS VOYAGES pour un montant maximum de 160 000.00 €H.T. sur la durée totale du contrat.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190207-20190206-11-1D- DE Date de télétransmission : 07/02/2019 Date de réception préfecture : 07/02/2019

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'accord cadre M 2019-0014 avec la société HAVAS VOYAGES pour des prestations de réservation et d'émission de titres de transport pour les élus et le personnel de Tisséo Collectivités lors de déplacements professionnels pour un montant maximum de 160 000.00 €H.T. sur la durée totale du contrat ainsi que les avenants à l'accord cadre sans incidence financière.

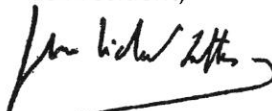
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2019 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES